

Security & Strategy n° 142

Entre « déradicalisation » et désengagement : comparatif franco-belge

Dr André Dumoulin, Centre d'études de sécurité et défense



La vision stratégique de la Défense de juin 2016 mentionne que « le conflit syrien offre la meilleure illustration du lien entre sécurité extérieure et intérieure en raison de la participation et du retour en Europe de personnes radicalisées ayant combattu en Syrie » (p. 25). Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'accord de gouvernement du 10 octobre 2014 (p. 143 par. 6.4.5) mentionne l'approche intégrale de la radicalisation : « La protection de l'État de droit démocratique et la sécurité de nos citoyens constituent une priorité absolue pour le gouvernement. Aujourd'hui, elle se trouve sous la pression de la menace croissante de la radicalisation et du terrorisme [...]. Par conséquent, le gouvernement élaborera une approche intégrale de la radicalisation dans le cadre de laquelle une concertation sera développée à court terme avec les entités fédérées et une politique sera développée au niveau tant préventif, proactif et judiciaire qu'administratif ».

Quel est l'état de la question plusieurs années après cette déclaration ? Quels sont les programmes de déradicalisation ou plutôt de désengagement ? Quelles sont les politiques menées par la Belgique et la France ? Sommes-nous prêts pour assurer le suivi des « *returnees* » et faire face aux terroristes potentiels solitaires non décelables ? Pouvons-nous intégrer le concept de « radicalisation » dont une des définitions désigne « l'adoption progressive et évolutive d'une pensée rigide, vérité absolue et non négociable, dont la logique structure la vision du monde des acteurs, qui usent pour la faire entendre de répertoires d'action violents, le plus souvent au sein de structures clandestines, formalisées ou virtuelles, qui les isolent des référents sociaux ordinaires et leur renvoient une projection grandiose d'eux-mêmes ».

Pouvons-nous adopter cette définition dès lors que l'on s'affronte sur son sens final et que l'on observe bien des confusions associées à ce terme et bien des difficultés à reconnaître leurs référents ? Certains auteurs pratiquent plutôt le mot « radicalité » car il comprend à la fois des actes, des faits ou des comportements qui transgressent des normes établies, incluant la réaction à ces transgressions de la part des institutions qui y voient une menace de subversion pour l'ordre politique et social dont elles sont les garantes.

La présente étude a pour objet d'examiner synthétiquement les champs sociologiques, psychologiques, religieux et idéologiques autour du radicalisme (exclusion et autoexclusion, transgression/réaction), en se concentrant sur le radicalisme associé au terrorisme et aux opérations violentes de Daesh (État islamique, EI) avant d'aborder les politiques pluridimensionnelles engagées en Belgique et en France pour lutter contre cet extrémisme.

Enfin, avant de poser quelques recommandations spécifiques, nous aborderons par une lecture comparative et synthétique les différentes politiques mises en œuvre en Belgique et en France pour lutter contre le radicalisme violent. Dans tous les cas, le djihadisme est un « fait social total » (selon Khosrokhavar) impliquant bien des facettes.

En guise d'avertissement : la littérature sur la question du radicalisme est immense et se compte en millions de pages. La présente étude n'a pas d'autre ambition que de réaliser une tentative ultra-synthétique de cette problématique complexe et multifacettes.